MOUTIER
Cœur de Jura

N° 1930 – QU 438
N° référence : 01.0302.0589

Dépôt :	*29.06.2026*
Traitement Bureau CDV :	*06.07.2026*
Développement/Urgence :	*NON/NON*
Délai de réponse :	*06.11.2026*

Question écrite de Mme Jeanne Lusa (PSA) intitulée : « Quid de l'ancienne Manor ? »

Introduction

Depuis le 1er janvier 2026, l'ancienne Manor, récemment rénovée en bureaux modernes de l'office des poursuites, est vide.

Ce bâtiment, avec sa situation optimale au centre ville et aux potentiels variés, permet d'envisager de multiples projets pour notre commune.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- Le Conseil municipal a-t-il des informations de la part du Groupe Nordmann, propriétaire du site, au sujet de l'avenir du bâtiment de l'ancienne Manor ?
- Un potentiel acquéreur s'est-il manifesté ?
- Le Conseil municipal a-t-il pensé à l'option d'en devenir le propriétaire ?

Moutier, le 29 juin 2026

Signature (s) :
Mme Jeanne Lusa (PSA), 1ère signataire (1)